

# L'Année sociologique

Revue fondée par Émile Durkheim, publiée depuis 1898

TROISIÈME SÉRIE

Directeur de la publication : Pierre DEMEULENAERE

## APPEL À CONTRIBUTION

### **Rationalisations : nouvelles lectures, nouveaux usages**

Coordination scientifique

Philippe Bezes (CNRS/Sciences Po, CEE)

Sebastian Billows (Max Planck Institute for the Study of Societies)

Patrice Duran (Ecole normale supérieure Paris-Saclay, ISP)

Michel Lallement (Cnam, Lise)

**Volume 71 / 2021 - numéro 1**

Le concept de rationalisation a occupé, dans l'œuvre de Max Weber et dans sa renommée, une place centrale. Il constitue un modèle de développement historique marqué par la prédominance de l'action rationnelle par rapport aux moyens et orienté par des normes et régulations toujours plus formalisées et abstraites. Weber en a examiné les forces motrices et les manifestations empiriques dans une multitude de domaines (religion, droit, économie, administration, éthique, sexualité, musique, etc.) et à travers de nombreux objets concrets : la construction des images du monde, le développement de comportements économiques, la constitution d'ensembles juridiques, la systématisation des connaissances scientifiques ou encore l'extension du pouvoir des bureaucraties. Si le concept a pu être utilisé et discuté à un niveau très macrosociologique pour débattre des évolutions sociales contemporaines, par exemple dans le cadre de l'École de Francfort (notamment dans les œuvres d'Adorno, Marcuse et Habermas) ou de la thèse très discutée de la McDonaldisation de la société (Ritzer, 2014), ses usages scientifiques semblent avoir décliné, sans doute à cause de la signification trop simplificatrice et téléologique qu'il a fini par acquérir. On parle aujourd'hui plus volontiers de la néo-libéralisation du monde, de sa financiarisation ou de sa digitalisation que de sa rationalisation.

Précisément, l'objectif de ce numéro de *L'Année sociologique* est d'interroger à nouveaux frais le caractère heuristique de ce concept à partir d'une double posture : revenir aux significations multiples et aux mécanismes complexes auxquels il renvoie dans la sociologie de M. Weber ; privilégier l'opérationnalisation du concept et ses usages dans des contributions empiriques. Le projet de numéro vise ainsi à rassembler des articles fondés sur des investigations de nature empirique qui font usage du concept de rationalisation et qui en montrent la fécondité et l'actualité. Loin de chercher à faire converger ce concept vers une seule et même définition, nous voudrions au contraire mettre en lumière comment il permet de catégoriser et interpréter des phénomènes politiques et sociaux très divers. À l'instar de la littérature existante, nous cherchons la plus grande diversité possible parmi les contributeurs et contributrices, en essayant de représenter les divers sous-champs où cette notion est mobilisée et en permettant à de jeunes chercheur-e-s de dialoguer avec des collègues plus confirmé-e-s.

### **Activer les différentes dimensions du concept de rationalisation**

Le point de départ du projet de ce numéro est un paradoxe. On sait que Max Weber a pris soin de souligner la pluralité des significations associées à la notion de rationalisation (Weber, 1978, p. 30). Et pourtant, l'usage a fini par le restreindre à un processus univoque qui convoque l'habitable d'acier dans toutes les sphères de l'action sociale. Une des raisons possibles de cette évolution est peut-être imputable à M. Weber lui-même dont un commentateur éminent a pu noter qu'il utilisait les notions de rationalisation et de rationalisme de manière inflationniste

(Schluchter, 1992, p. 100). Suivant les textes du sociologue allemand (Sociologie du droit, Sociologie des religions) ainsi que plusieurs de ses commentateurs (Beetham, 1974 ; Brubaker, 1984 ; Kalberg, 2002 ; Lallement, 2013 ; Schluchter, 1985 ; Sutton, 2001), on peut considérer que la rationalisation revêt au moins cinq dimensions distinctes mais complémentaires.

- La dimension instrumentale est marquée par la prédominance de l'action rationnelle par rapport aux moyens, c'est-à-dire par la progression de la rationalité formelle ou instrumentale, soit une prégnance des calculs moyens-fins. La rationalisation est conditionnée ici par la définition explicite des buts et par l'accentuation de formes de calcul précises destinées à mobiliser les moyens les plus efficaces pour atteindre ces objectifs (Beetham, 1974, p. 68).
- La dimension cognitive traduit l'emprise de l'exercice de la raison dans les activités sociales, de plus en plus gouvernées par des règles explicites et l'application de connaissances, de savoirs et de concepts spécialisés, organisés et agencés dans une théorie cohérente.
- La dimension formelle correspond à la prégnance de raisonnements abstraits et « d'interprétations abstraites des significations » qui s'opposent à des raisonnements centrés uniquement sur des faits et des détails concrets. La rationalisation va de pair avec la force de l'abstraction (dans le droit), de la formalité (en économie) et de l'impersonnalité (dans l'État avec les bureaucraties). Le mode de domination rationnelle-légale est évidemment partie prenante de ce mouvement, et la forme d'administration bureaucratique (Duran, 2009) en est le vecteur.
- La dimension culturelle renvoie à « la séparation de plus en plus nette des espaces d'actions sociales » (Lallement, 2013, p. 34) où chaque espace, en se dotant de valeurs qui lui sont propres, renforce sa spécialisation et son autonomie. La rationalisation va de pair avec un processus de différenciation des sphères (Schluchter, 1985, p. 70-75) c'est-à-dire de création de sphères autonomes.
- La dimension disciplinaire aborde la thématique du contrôle (Brubaker, 1984, p. 33-35 ; Marcuse, 1971). La rationalisation technique croissante – qui se traduit par le développement de moyens plus efficaces d'atteindre les buts – entraîne l'accroissement de l'étendue du contrôle effectif sur les objets matériels, les individus et sur soi-même.

### **Faire jouer la tension entre rationalisation formelle et rationalisation matérielle**

Redécouvrir les nuances des réalités empiriques auxquelles renvoie la rationalisation passe aussi par le constat que les processus de rationalisation sont, pour Weber, l'objet d'une « tension majeure » selon l'expression de M. Lallement (2013) entre rationalisation formelle et rationalisation matérielle. La rationalisation formelle correspond au « développement de la loi interne d'un phénomène » (Weber, cité par Steiner, 1998, p. 25) en ce sens que la rationalisation (par exemple du droit) le conduit vers plus de cohérence et d'abstraction, selon une logique propre, et relève d'une dynamique endogène, souvent portée en interne par les détenteurs de l'expertise et des théorisations du domaine (le droit, la musique, l'économie, etc.). La rationalisation formelle désigne ainsi un processus de systématisation d'un ensemble de règles et de concepts juridiques abstraits en vertu d'une logique interne (Coutu, 2018). La dimension formelle prend tout son sens lorsqu'on l'oppose à la rationalisation matérielle qui se réfère, au contraire, à la prise en compte d'intérêts et de valeurs extérieurs à l'espace d'action sociale considéré (la loi, l'économie, la politique) afin de satisfaire les demandes des groupes affectés par lui mais qui n'en font pas partie.

On voit ici en effet le décalage avec les lectures usuelles de la rationalisation webérienne. La démarche consiste moins à considérer le déploiement d'une rationalité instrumentale aux effets souvent délétères qu'à prendre au sérieux l'existence d'une tension immanente aux deux processus de rationalisation dont il faut prendre acte qu'ils se développent ensemble et concurremment, imprimant leurs effets qui vont « tantôt dans le sens d'une plus grande intégration formelle des raisonnements, tantôt dans le sens d'une plus grande adaptation aux situations pratiques » (Benamouzig, 2005, p. 13). Pour Weber, par exemple, dans l'économie capitaliste, quand elle est à son acmé, la rationalité formelle radicalise les formes capitalistes en donnant tout pouvoir aux propriétaires (centralisation accentuée de la propriété privée) et en

renforçant à l'extrême leur contrôle des moyens de production (pouvoir discrétionnaire des propriétaires d'embaucher et licencier les travailleurs, sans contrainte). Comme le formule R. Brubaker (1984, p. 38), plus la rationalité formelle d'un système économique est grande, plus ce système est vulnérable aux critiques pointant son irrationalité substantive. Un des intérêts de la distinction formelle/matérielle est ainsi de nous aider à identifier des dynamiques distinctes de rationalisation et de pouvoir appréhender empiriquement la transformation d'espaces d'actions multiples.

### **Une grande variété de champs et d'objets possibles**

La variété des champs où ce doublet peut être appliqué, la diversité des phénomènes auxquels il renvoie et la dialectique formel/matériel témoignent de la richesse des usages du concept de rationalisation. Un tel concept paraît d'autant plus intéressant à mobiliser aujourd'hui que les transformations du capitalisme et du travail, les mutations des États avec l'essor des technologies néo-managériales ou les formes renouvelées d'expertise, les mutations du droit et de la régulation économique, ou la transformation des organisations font le lit de formes multiples et originales de rationalisation des conduites, des normes et des représentations. Mais pour rendre ce concept pleinement heuristique il convient d'en soigner les modalités d'opérationnalisation et d'en travailler les usages dans le champ scientifique. Les diagnostics actuels sont souvent tentés par le simplisme qui consiste à associer le changement social à une tendance dominante (la financiarisation, le néo-libéralisme, la dérégulation, l'essor du numérique...). Prendre au sérieux la pluralité des formes de rationalisation et mettre en évidence les tensions qui les opposent est une façon différente de s'approprier et d'actualiser l'héritage wébérien.

L'objectif de cette proposition de numéro est précisément d'inciter les chercheur·e·s à proposer des projets d'articles rendant compte de recherches empiriques où les rationalisations ont joué un rôle décisif dans la construction et l'analyse de l'objet. Depuis une vingtaine d'années, quelques travaux en sciences sociales ont mobilisé la thèse de la tension entre rationalisation formelle et matérielle pour éclairer des objets relativement restreints et en l'associant, le plus souvent, à une démarche d'enquête empirique (Bezes, 2014 ; Bidet, 2010 ; Billows, 2017 ; Steiner, 1998 ; Stryker and Pedriana, 2017 ; Le Velly, 2006). Preuve du caractère ouvert et stimulant de ces concepts, ces recherches ont essaimé dans des sous-champs très divers (sociologie économique, sociologie du travail et des professions, sociologie de l'action publique, sociologie du droit...). Quelles que soient l'ambition et la portée des travaux mobilisant le concept de rationalisation, force est de constater que ceux-ci restent finalement peu nombreux et ne dialoguent pas entre eux. Ainsi, le but de ce numéro thématique est de bâtir un point d'ancrage et de comparaison pour celles et ceux dont les recherches, en cours ou passées, font usage des intuitions wébériennes sur les processus de rationalisation. Nos attentes portent sur des recherches qui jouent de la tension entre rationalisation formelle et matérielle, et valorisent, le cas échéant, des modèles historiques pour comprendre des transformations – qui s'étalent sur des décennies –, voire plusieurs siècles, mais aussi qui s'efforcent de mobiliser, séparément ou conjointement, les dimensions instrumentale, cognitive, formelle, culturelle et disciplinaire de la rationalisation.

### **Soumission des articles et calendrier**

Les propositions de contribution, en français ou en anglais, présenteront le questionnement théorique, l'usage qui sera fait des rationalisations wébériennes et le cas empirique étudié. Ces propositions, dont la taille ne devra pas excéder 5000 signes (hors bibliographie), devront être envoyées par courriel avant le 1<sup>er</sup> avril 2019 à l'ensemble des coordinateurs ainsi qu'à Delphine Renard, qui assure le secrétariat de rédaction de *L'Année sociologique* (delphine.renard@sorbonne-universite.fr).

Celles et ceux dont les propositions auront été retenues par les coordinateurs (réponses envoyées début mai 2019) devront soumettre leur article avant le 1<sup>er</sup> février 2020. La longueur ne devra pas dépasser 65 000 signes (espaces, bibliographie et figures compris). Chaque article sera ensuite évalué, de manière anonyme, par le comité de rédaction de *L'Année sociologique*.

Nous invitons les auteurs intéressés à consulter les règles de soumission sur la page de *L'Année sociologique* (site des PUF : [http://www.puf.com/L'Année sociologique](http://www.puf.com/L'Année_sociologique)). La publication du numéro est prévue pour le printemps 2021.

## CORRESPONDANCE ET COORDINATION SCIENTIFIQUE

Philippe Bezes, [philippe.bezes@sciencespo.fr](mailto:philippe.bezes@sciencespo.fr)  
Sebastian Billows, [bi@mpifg.de](mailto:bi@mpifg.de)

Patrice Duran, [patrice.duran@ens-paris-saclay.fr](mailto:patrice.duran@ens-paris-saclay.fr)  
Michel Lallement, [michel.lallement@lecnam.net](mailto:michel.lallement@lecnam.net)

### BIBLIOGRAPHIE

- BEETHAM D., 1974, *Max Weber and the Theory of Modern Politics*, London, Allen & Unwin, 287 p.
- BENAMOUGIZ D., 2005, *La santé au miroir de l'économie*, Paris, Presses universitaires de France, 479 p.
- BEZES P., 2014, *Les rationalisations des bureaucraties. Perspectives wébériennes sur la nouvelle gestion publique*, mémoire original pour l'obtention de l'habilitation à diriger des recherches, Institut d'études politiques de Paris, 422 p.
- BIDET A., 2010, "Dessiner le marché, démultiplier le calcul. Les rationalisations matérielle et formelle dans la téléphonie au tournant des années 1980," *Revue française de socio-économie*, 1, 5, p. 165-183.
- BILLOWS S., 2017, *Le marché et la règle. L'encadrement juridique des relations entre la grande distribution et ses fournisseurs*, thèse de doctorat, Institut d'études politiques de Paris, 319 p.
- BRUBAKER R., 1984, *The Limits of Rationality: An Essay on the Social and Moral Thought of Max Weber*, London, Allen & Unwin, 119 p.
- COUTU M., 2018, *Max Weber's Interpretative Sociology of Law*, Oxford, Routledge, 315 p.
- DURAN P., 2009, "Légitimité, droit et action publique," *L'Année sociologique*, 59, 2, p. 303-344.
- KALBERG S., 2002, *La sociologie historique comparative de Max Weber*, Paris, La Découverte, 288 p.
- LALLEMENT M., 2013, *Tensions majeures. Max Weber, l'économie, l'érotisme*, Paris, Gallimard, 288 p.
- MARCUSE H., 1971, *Pour une théorie critique de la société*, Paris, Denoël, 220 p.
- RITZER G., 2014, *The McDonaldization of Society* (8th Revise), New York, Sage Publications Inc, 280 p.
- SCHLUCHTER W., 1985, *The Rise of Western Rationalism: Max Weber's Developmental History*, Berkeley, University of California Press, 182 p.
- SCHLUCHTER W., 1992, *Rationalism, Religion, and Domination: A Weberian Perspective*, Berkeley, University of California Press, 618 p.
- STEINER P., 1998, *Sociologie de la connaissance économique. Essai sur les rationalisations de la connaissance économique (1750-1850)*, Paris, Presses universitaires de France, 285 p.
- STRYKER R., PEDRIANA N., 2017, "From Judicial Doctrine to Social Transformation? Comparing US Voting Rights, Equal Employment Opportunity and Fair Housing Legislation," *American Journal of Sociology*, 123, 1, p. 86-135.
- SUTTON J., 2001, *Law/Society: Origins, Interactions, and Change*, Sage, 320 p.
- VELLY R. LE, 2006, "Le commerce équitable: des échanges marchands contre et dans le marché," *Revue française de sociologie*, 47, 2, p. 319-340.
- WEBER M., 1978, *Economy and Society*, ROETH G., WITTICH C. (eds.), Berkeley, University of California Press, 1475 p.